



ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE

(Articles R. 211-26 à R. 211-34 du Code du tourisme modifiés par le Décret n° 2017-1781 du 29 décembre 2017)

Nous, soussignés (dénomination)
(Organisme de garantie collective,
établissement de crédit, entreprise
d'assurance ou groupement, répondant
aux conditions prévues par les articles
R. 211-26 et R. 211-29 du Code du
tourisme)

GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION

Adresse
Représenté par (Nom, prénoms)
Qualité

3, Place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Monsieur Jean-Charles DONNET
Responsable du Département Caution

Déclarons par la présente et en vertu du contrat n° **4000715406/3**, nous porter caution de :

Dénomination de la personne morale
ou nom et prénoms de la personne
physique

ASS DECOUVERTE AVENTURE VACANCES

Adresse

6 RUE DU MARCHE AUX CHEVAUX
59380 BERGUES

SIREN

343 712 493

dans les conditions prévues par les articles L. 211-18 et R. 211-26 à R. 211-34 du Code du tourisme tels que modifiés par le Décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017 portant transposition de la Directive (UE) 2015/2302 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyages liées.

La présente garantie est valable du **1er janvier 2024 au 31 décembre 2026**.

La garantie financière s'étend aux activités exercées par les établissements secondaires (succursales ou points de vente de l'entreprise / l'organisme immatriculé) ou aux associations /organismes sans but lucratif (membres de l'union ou de la fédération immatriculée).

En toute hypothèse, la garantie financière cessera dans les conditions prévues par l'article R. 211-33 du Code du tourisme, tel que modifié par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015.

Fait à Paris, **23 janvier 2024**

Signature et cachet

Groupama Assurance-crédit & Caution

Siège social : 8-10 Rue d'Astorg - 75008 Paris

Bureaux : 3 Place Marcel Paul - 92000 Nanterre

SA au capital de 20 000 000 euros

RCS Paris B 380 810 283

Entreprise régie par le Codes des assurances